



PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2015

SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

**M. Alain Goulet
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault (19h05)
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)
Mme Bibiane Gagnon**

ABSENT :

M. Rodrigue Ouellet

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Sept (7) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-80

Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Nancy Pineault se présente à 19h05.

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.

3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2014

15-81

Il est proposé par madame Bibiane Gagnon,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE le conseil accepte le rapport financier de l'année 2014 présenté par madame

Manon Albert comptable agréée de la firme Mallette.

- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} MAI 2015**
15-82 Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2015.

- 5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**
15-83 Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par madame Nancy Pineault
et résolu unanimement :
QUE les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des
comptes du mois de mai au montant de **47 798.31\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées
ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

6. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois de MAI 2015.

- RÉSERVATION DE LA SALLE MUNICIPALE**
15-84 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par madame Nancy Pineault
et résolu unanimement :
QUE le conseil accepte la demande de monsieur Bertrand Béland, président du comité de
paroisse pour les Chevaliers de Colomb, à utiliser la salle municipale, le 21 juin prochain
pour le déjeuner.

- ÉQUIPEMENTS DE BUREAU À VENDRE**
15-85 Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise la vente au plus offrant:
❖ Une machine à écrire de marque Brother.
❖ Un télécopieur de marque Brother avec quelques rouleaux de papier thermique.
Une annonce paraîtra dans le journal « Le Charlois »

- DÉPÔT DIRECT**
15-86 Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu

et résolu unanimement

QUE le conseil autorise madame Josette Bouillon, directrice générale à faire les démarches nécessaires auprès de Desjardins pour établir le dépôt direct des salaires.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

15-87 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a constitué un Comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du Comité sont nommés par résolution du Conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du Comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le Comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 152 constituant le Comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 9 que le Comité est composé d'un (1) membre du conseil municipal et de quatre (4) résidents de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 152 constituant le Comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 18 que le président et le vice-président sont choisis en régie interne par les membres du Comité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu que le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier nomme les membres suivants sur le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date de la présente résolution :

M. Hervé Garon, représentant de la population

M. Jean-Pierre Bélanger, maire et membre du Conseil municipal

Mme Brigitte Gagnon, représentante de la population

M. Raoul Garon, représentant de la population

M. René Béland, représentant de la population

L'inspecteur en urbanisme en tant que secrétaire du Comité

Cependant, le secrétaire ne fait pas partie intégrante du Comité et n'a pas droit de vote.

SÉANCE DE TRAVAIL

Une séance de travail est prévue le 16 juin prochain à 19h00.

7. MRC DE LA MITIS

M. Le maire fait son compte-rendu de la dernière séance du conseil de la MRC de La Mitis.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Renseignement sur la Coop Régionale par monsieur Jean-Maurice Lechasseur, président du comité de développement.

9. VOIRIE

15-88 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise les constructions Jalbert et Pelletier à faire le nivelage des chemins municipaux et autorise la pose d'abat-poussière.

OPÉRATEUR DE NIVELEUSE

15-89 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil a été satisfait du nivelage de nos chemins municipaux de la saison dernière;

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal demande à monsieur Réjean Jalbert, des constructions Jalbert et Pelletier, de désigner monsieur Gaétan Damien comme opérateur de la niveleuse.

10. DÉTERMINER UN TARIF POUR LA LOCATION DU CAMION DODGE

15-90 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement

QUE le tarif est fixé à 55\$/heure pour la location du camion Dodge.

11. MANDATER M. STEVE LÉVESQUE EN TANT QU'AGENT VALIDEUR

15-91 **ATTENDU QUE** la municipalité doit mandater une personne pour exercer le rôle d'agent valideur dans le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE);

ATTENDU QUE l'agent valideur doit posséder des connaissances appropriées en matière de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la principale tâche de l'agent valideur est d'assurer le contrôle de la qualité des données transmises par l'exploitant.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Alain Goulet et unanimement résolu que le conseil mandate monsieur Steve Lévesque en tant qu'agent valideur dans le système SOMAE.

12. DOSSIERS DES ÉLUS

- Balançoires à bascule : peindre et installer au parc Placide Roy.
- Recrutement de pompiers volontaires
- Prises d'eaux sèches, voir avec M. Johnatan Brunet, directeur service incendie
- Achat de quatre (4) casiers pour les équipements de pompiers
- À vendre bandes de patinoire
- Civisme

13. VARIA

1. AUTORISATION DE REQUÉRIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION ALIMENTATION LA RÉGIONALE, COOP DE SOLIDARITÉ

15-92

CONSIDÉRANT QU'une Coop de solidarité constituée sous le nom de « Alimentation la régionale, Coop de solidarité » désire s'installer au sous-sol de l'édifice municipal sis au 36, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est favorable à l'implantation de la dite Coop de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE les modifications nécessaires ont été effectuées aux règlements d'urbanisme de la municipalité afin de permettre l'usage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à effectuer doivent faire l'objet d'une demande de permis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Alain Goulet et unanimement résolu que le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise « Alimentation la régionale, Coop de solidarité » à requérir auprès de la municipalité un permis de construction pour les travaux d'aménagement du local situé au 36, rue Principale et autorise l'inspecteur en urbanisme à émettre ledit permis pour les travaux d'aménagement à effectuer au sous-sol de l'édifice municipal afin d'accueillir la Coop de solidarité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-93 Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu de lever la séance à 21h25.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.